



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que le vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Vendredi 2 Août 1793.

FRANCE.

De Chateleraut, le 26 Juillet. — Nous apprenons que les rebelles sont entrés de nouveau à Loudun, qu'ils se sont emparés de la caisse du district, qu'ils ont pris 200,000 livres chez plusieurs particuliers; qu'ils ont de nouveau arboré le drapeau blanc et enlevé les papiers des corps administratifs. Ils ont aussi emmené avec eux 4 otages, deux du district et deux de la municipalité. Comme la ville n'est pas susceptible de défense, ils l'ont évacué; mais ils ont juré de pendre les otages, si on abattoit encore le drapeau blanc. Notre district a pris la précaution de mettre à couvert ses papiers et les fonds de l'administration, dans la crainte de semblable visite.

De Lyon le 25 juillet. — Il paroît certain que les sections sont revenues de leur erreur. Une lettre écrite par le général Kellermann, dans laquelle cet officier annonçoit aux habitans de Lyon, que son devoir et ses sermens ne lui permettoient pas d'hésiter sur la réquisition des représentans du peuple près l'armée des Alpes; qu'il marcheroit sur leur ville, et que le dernier service qu'il pouvoit leur rendre étoit de les en prévenir, afin d'éviter effusion de

sang, a occasionné cet heureux changement. Les sections ont été convoquées sur-le-champ par un rappel général, et le résultat a été d'accepter la constitution, sauf à faire valoir, suivant les circonstances, leurs réclamations, s'il y avoit lieu. Cependant la ville continue de se fortifier. Il est bien certain qu'Avignon est de nouveau au pouvoir des Marseillais; leur armée est dit-on de 12,000 hommes.

De Charres, le 25 Juillet. — Le directoire du département, considérant que la ville de Paris va recevoir dans son sein, le 10 août prochain un nombre considérable de citoyens, qu'il est infiniment intéressant que la fête la plus belle et la plus solennelle de la république ne soit pas troublée par la crainte de manquer de subsistances; considérant d'ailleurs qu'il sera très-agréable aux Parisiens, qui méritent toutes les affections des Français, de voir leurs frères d'Eure et Loire, leur apporter un tribut de leur attachement; après avoir entendu le suppléant du procureur-général-syndic:

Invite chacun des commissaires de ce département, chargés de porter les procès-verbaux d'acceptation de la constitution à la convention d'y faire parvenir un sac de farine;

Invite tous ces commissaires, autant qu'ils

sont voisins les uns des autres, de s'arranger entre eux, pour concerter le mode d'envoi de la farine dont il s'agit;

Invite, en outre, les directoires de district et officiers municipaux, d'aider les commissaires dans les achats et envois de cette denrée.

Arrête que la présente invitation sera imprimée et envoyée aux districts et aux municipalités, chefs-lieux de canton.

De Muubeuge, le 24 Juillet. — Réponse à la Proclamation de Cobourg, général autrichien, par le représentant du peuple Dubois-Dubais.

Tu prends possession, dis-tu, des villes, forteresse et district de Condé, qui sont soumis au pouvoir de ton empereur et roi, par les valeureuses troupes que tu commandes.

Ton imposture est bien digne d'un esclave et d'un vil suppôt du despotisme; car ce n'est pas la valeur qui a mis en ta possession cette ville républicaine; tu la tiens du monstre Dumourier, qui a empêché de l'approvisionner. Si tu avois voulu la devoir au courage seul, tes satellites n'eussent jamais souillé cette place; tu as dû t'en convaincre par la faim que les courageux Républicains qui la défendoient ont su souffrir long-tems avant de la rendre.

Tu parles de maintenir la sûreté des propriétés, et tu violes la plus essentielle et la plus sacrée de toutes, celle de la liberté, en défendant les clubs, et en asservissant ainsi jusqu'à la pensée; pour des hommes qui en connoissent le prix et qui sentent toute leur dignité; il n'existe point de propriété sans celle-là; ainsi l'ordre et la tranquillité publique que tu promets à ce prix, ne sont, à proprement parler, que le sombre et cruel repos de l'esclavage. Déjà les malheureux habitans de Condé n'entendent plus autour d'eux que l'affreux cliquetis des chaînes que tu leur prépares; mais sous leur poids douloureux, ils conserveront une ame libre, et leurs malheureux frères, crois-le bien, ne souffriront pas long tems qu'ils supportent le joug odieux de la tyrannie, qui pèse sur leurs têtes.

Vois tes aveugles satellites retrassés sous les murs de Valenciennes; vois les braves républicains de cette ville affronter tes foudres et mépriser tes hordes innombrables des brigands venant de toutes les parties de la terre esclave pour la conquérir. Tu apprendras bientôt par eux

ce que c'est que la valeur, et ce que tu dois attendre du courage invincible des hommes libres. Ose faire encore un pas de plus sur la terre de la liberté, et ta perte est certaine; un peuple indigné se lèvera en masse, écrasera de son seul poids tes armées d'esclaves, et dans sa rage, aussi légitime qu'indomptable, il purgera la terre des tyrans et de tous leurs vils suppôts; je te le prédis encore une fois, (Le citoyen Dubois-Dubais, représentant du peuple, pendant son séjour à Valenciennes, lui avoit déjà fait la même prédiction dans une réponse à une de ses proclamations). Malgré tes jactances méprisables et celles de la sequelle qui t'entoure, la nation française sera libre; et donnera au monde entier l'exemple de ce que peut un peuple qui a résolu de l'être.

Glorifie-toi, Cobourg, de ta conquête, qui ne t'a coûté ni un grain de poudre, ni une goutte de sang; tu ne la dois qu'à la trahison, et tu la rendras à la valeur. La seule conquête sur laquelle tu peux compter, pour toi et tes bandes de satellites, c'est le tombeau; chaque jour tu en creuses la profondeur; chaque jour tu amoncelles les victimes qu'il doit dévorer, et à mesure que tu avances sur le territoire français, tu en approches; frémis! et sois convaincu que telle sera la fin de tes sanguinaires et imbéciles efforts.

Signé, DUBOIS DUBAIS.

Paris. — Un membre de la convention, qui vient de commencer un journal intitulé : *Le Franc en Vedette*, a fait hommage aux Jacobins des 4 premiers numéros, et lui déclare que quoiqu'il n'espère pas jouir de toute l'influence qu'avoit Marat, cependant il écrira de manière à faire voir qu'il marche autant qu'il le peut, sur ses traces. Nous espérons que nos lecteurs ne confondront pas notre journal avec celui-là dont la similitude du titre pourroit donner lieu à quelque méprise.

§ Des lettres d'Amiens annoncent que Chabor a pensé y être assassiné; les habitans craignoient qu'il ne voulût les faire desarmer, et que c'étoit pour cet objet qu'il faisoit approcher des régimens de cavalerie. Chabor étoit au club où il ménageoit peu les riches et les négocians; il avoit défendu qu'on sortît passé neuf heures; il vouloit, dit-on, faire des visites de-

micil
un c
caval
cutio
patro
pel b
raill
Chab
on lu
mé.
ment
nale
gniste
retire
Chab
qu'il
que
et ce
que
ent'e
restat
raill
bot e
natio
main
les c
est a
prêch
répar

§
plac
où il
qu'ay
portan
est ob
faire.
que l
tience
procè
C o

Ch
merce
de 50
deux
Camb

micillaires. Un mandat d'arrêt est lancé contre un chef des huit bataillons de la ville, douze cavaliers partent pour mettre le mandat à exécution. Le commandant étoit à la tête d'une patrouille qui aussi-tôt entoure son chef. Le rappel bat, en moins de dix minutes tous les bataillons arrivent sur la place au pas de charge. Chabot sort du club, il arrive vers la place, on lui ouvre un passage, soudain il est renfermé. Le député étonné de ce brusque mouvement, menace les officiers de la garde nationale de les faire guillotiner. Les grenadiers signifient au représentant du peuple qu'il ne se retirera pas que le mandat d'arrêt ne soit levé. Chabot persiste à exiger l'exécution de l'ordre qu'il a donné. Les esprits s'échauffent, lorsque le colonel du régiment et quelques officiers et ceux de la garde nationale qui prévoyaient que cela pouvoit devenir très-sérieux, jurèrent entre eux qu'ils ne se prêteront à aucune arrestation. On reconduit le commandant de bataillon Le Eébure en triomphe chez lui, et Chabot est resté en butte aux injures de la garde nationale, qui défilait devant lui. Le lendemain il a voulu haranguer dans la cathédrale, les citoyens, mais un fragment de brique qui est allé frapper un pilier de la chaire où il prêchoit, l'a forcé de descendre. Il est de suite reparti pour Paris.

§ Le tribunal révolutionnaire vient, par un placard qu'il a fait afficher à la porte de la salle où il tient ses séances, de prévenir le public qu'ayant reçu des papiers de la plus haute importance dans le procès du général Custines, il est obligé de surséoir à l'examen de cette affaire. Cet avis étoit d'autant plus essentiel, que le peuple paroît attendre avec une impatience remarquable l'issue de ce douloureux procès.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

[PRÉSIDENTE DE DANTON.]

Addition à la Séance d'hier.

Chabot en proposant qu'on exclue du commerce les assignats, à face royale, au-dessus de 50 tt. vouloit punir Mr^s. de Lyon, de Bordeaux, de Paris, par l'endroit où ils ont péché. Cambon adoptoit cette mesure, mais pour les

assignats de 100 tt., leur opinion étoit vivement combattue, lorsque Danton déterminina le décret par cet véhémement sortie.

Pour qui travaillez-vous ici? Est-ce pour le riche égoïste, qui jouit des bienfaits de la révolution, sans s'imaginer qu'il doit la soutenir, ou est-ce pour ceux qui chaque jour versent leur sang pour la patrie? Sans doute que vous travaillez pour ces derniers. Eh bien! leur faites-vous du tort par ce décret? Qui de vous ignore, que presque tous n'ont peut-être pas la valeur d'un assignat de 100 tt., et vous hésiteriez entre l'intérêt de ces hommes généreux, qui sont soumis à vos décrets, qui seuls connoissent la patrie pour mère, puisqu'ils bravent la mort pour la défendre, et les intérêts de gens, dont tout l'esprit et les moyens sont employés à la destruction de la liberté. Qu'avez-vous à faire aussi? la révolution. Pourquoi est-elle entravée? par la trop grande masse de signes. Il faut donc la diminuer; vous avez le moyen dans vos mains. Est-il vrai qu'en retirant des assignats vous allégez le peuple en diminuant les denrées? si tout cela est vrai, pourquoi ne saisissez-vous pas avec empressement le projet qui vous est présenté? si vous l'adoptez; comme le cabinet de Saint-James va être étonné. Eh quoi! se dirait-il, cette nation est donc assez puissante pour retirer par un seul décret de la circulation 1700 millions d'assignats qu'elle peut recréer. Ce cabinet va trembler à la vue de vos ressources.

Quelques objections se font encore et sont détruites par le fait avancé par Breard. Pitt n'a plus d'argent à acheter, eh bien, il vient de se faire donner 5 millions sterling pour acheter des assignats à face royale; vous allez détruire les espérances de Pitt.

La convention décrète, d'après la rédaction de Cambon.

1°. A compter de ce jour, les assignats à face royale au-dessus de 100 liv., n'auront plus cours forcée de monnaie.

2°. Ces assignats ne seront reçus qu'en paiement des biens nationaux, en acquit des contributions de la dette nationale et de l'emprunt forcé. Ils seront ensuite brûlés.

3°. Le nombre des assignats qui se trouve dans les caisses publiques sera constaté pour que ces assignats soient échangés contre des

républicains, d'après le mode qui sera présenté par le comité des finances.

Dans l'intervalle de cette discussion, d'Arrigoite a observé, par motion d'ordre, que dans plusieurs endroits, il s'élevoit des procédures entre des enfans naturels et les collatéraux. D'après sa proposition, les procédures sont suspendues, et Bazyte fait décréter que demain on fera le rapport sur l'adoption et les droits des enfans naturels.

Séance du Jeudi 1^{er}. Août.

Les administrateurs et officiers municipaux de la ville de Montauban ont fait leurs efforts pour entraîner les esprits dans la révolte. Décret qui annule leurs procédures et les suspend de leurs fonctions. Le procureur de la commune mandé à la barre.

Tout français convaincu d'avoir refusé des assignats en paiement, sera condamné à 3000 livres et 6 mois de prison, pour la seconde fois au double de l'amende et 20 années de fer.

On ajourne la proposition de décréter que tous français débiteurs de particuliers étant en pays étrangers seront libérés vis-à-vis d'eux s'ils ne veulent pas d'assignats; et tous débiteurs français convaincus d'avoir composé avec leurs créanciers, seront bannis à perpétuité.

Custrines fait passer une lettre où il dénie avoir écrit celle qu'on lui impute pour la reddition de Mayence. Elle est renvoyée au tribunal révolutionnaire.

Le nouveau système de poids et mesures fondé sur la mesure du méridien de la Terre et la division décimale, ne sera exécuté que dans un an.

Il sera fait de nouveaux étalons de tous les poids et mesures qui seront envoyés dans toute la république.

Dietteman ayant refusé le commandement de l'armée du Nord, Houchard est nommé et

est remplacé à la Moselle par le général Férières.

Barrère, au nom du comité de salut public fait un rapport sur la situation de la république il annonce que la ville de Valenciennes vient de se rendre.

Décret qui ordonne que Marie-Antoinette sera traitée devant le tribunal révolutionnaire; que les Bourbons seront tous déportés à vingt lieues du territoire français, à l'exception des deux enfans de Louis Capet, qui demeureront au Temple; on les nourrira comme des indigènes.

Un autre décret porte que les rebelles de la Vendée seront attaqués par le fer et par le feu; leur récolte et les forêts du pays où ils font la guerre, seront incendiées sur-le-champ, et le tocsin sonnera dans toutes les campagnes.

Un autre décret expulse tous les Anglais, emprisonne ceux qui sont suspects, et frappe les coupables.

Un autre décret ordonne la démolition des mausolées de nos anciens rois.

La reddition de Valenciennes est confirmée par une lettre du ministre de la guerre.

Un autre décret rendu, sur la proposition de Saint-André, ordonne l'élargissement de quelques patriotes incarcérés injustement dans la ville de Nantes.

La commission des six a fait, sur l'éducation nationale un rapport qui porte quelques modifications au plan de Pelletier.

LOTÉRIE DE FRANCE.

Numéros sortis le 1^{er}. août 1793,

85. 42. 89. 28. 41.

Payemens de l'Hôtel-de-ville.

Six premiers mois 1793. - A

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3.
Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année
15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.